

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°3 du 26 aout 2015

Réunion Télématique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILETTE, Frédéric PASTORELLO, Jacques TARRACOR.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 25/09/2015
Date de diffusion : 30/09/2015
Auteur : Rodolphe ADAM

Composition Poules National 2 et National 3 féminine :

Suite à la proposition de conciliation du CNOSEF, acceptée par le représentant légal de la fédération, il est demandé à la CCS d'intégrer en surnuméraire l'équipe des J.S.A. BORDEAUX dans le championnat national 2 féminine.

Le club du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB fait la proposition à la CCS, suite à des difficultés interne, de céder sa place en championnat national 2 féminine. Le club du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB demande en contre partie de ne pas être sanctionné de forfait général et demande la restitution de son engagement en championnat national 2 féminine.

La CCS constate que l'addition des J.S.A. BORDEAUX au championnat national 2 féminine engendrerait un supplément de six dates de championnat au calendrier existant (quatre dates en première phase et deux date supplémentaire en phase Play Down). Cette situation serait évidemment particulièrement contraignante pour les clubs de les poules concernées.

La proposition du club du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB de se désister au profit des J.S.A. BORDEAUX permettrait l'intégration de ce dernier sans pénaliser l'ensemble des clubs du championnat national 2 féminine.

En conséquence de quoi la CCS décide :

Pour le VESINET STADE ST-GERMANOIS VB

- De remettre à disposition de sa ligue régionale l'équipe féminine du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB.
- De ne pas sanctionner le club du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB de forfait général.
- De ne pas restituer les droits d'engagement du VESINET STADE ST-GERMANOIS VB en championnat national 2 féminine.

Pour les J.S.A. BORDEAUX

- D'intégrer l'équipe féminine des J.S.A. BORDEAUX dans la poule 2FF.
- De s'acquitter de la différence des droits d'engagement entre le championnat national 3 et le championnat national 2 féminine.

Suite à la place laissée disponible par les J.S.A. BORDEAUX dans la poule 3FF, la CCS propose au club de l'ASPTT LAVAL d'intégrer la poule 3FF plus en correspondance avec sa situation géographique. Le club de l'ASPTT LAVAL ayant accepté la proposition de la CCS en remplacement des JSA Bordeaux intègre la poule 3FF.